

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE N° 2023/125

Objet : Modification de l'acte de création de la régie de recettes « Principale Ville de Montbard recettes »

Le Maire de la Commune de Montbard

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-44 en date du 27 mai 2020, alinéa 7, autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n°2021/101 du 01/09/2021 de création de la régie de recettes « Principale Ville de Montbard recettes »

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 04 octobre 2023;

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : L'article n°3 de la décision n°2021/101 du 01/09/2021 est modifié comme suit :

La régie principale gère huit sous-régies qui encaissent les produits suivants :

- Sous-régie «Navette transport inter-urbain»:
 - Encaissement d'un aller simple pour un transport inter-urbain
- Sous-régie «Spectacles» :
 - Entrées des spectacles
 - Droit d'inscription aux stages de danse
 - Droit d'entrée pour la chasse aux œufs
- Sous-régie «Musée »:
 - carte postale, catalogue, livres, livrets, brochures, affiches, guides, planches, dépliants, reproductions diverses, médailles, jeux de cartes
 - porcelaines et autres objets d'art
 - les visites guidées du musée et du parc
 - cartes ambassadeurs, ateliers pédagogiques, animations Club nature
 - les produits alimentaires (boissons, biscuits....)
- Sous-régie « Ludothèque » :
 - Adhésion annuelle
- Sous-régie « Droits de place »:
 - Droits de place sur le marché et sous la halle couverte, des forains et des cirques, le branchement et la consommation d'électricité par les forains lors de l'utilisation des compteurs de la commune, des commerces ambulants
- Sous-régie «Bateaux et péniches»:
 - droits de place des bateaux et péniches
- Sous-régie « Médiathèque »:
 - droits d'inscription
 - duplicata de carte d'inscription
 - boîtier détérioré
 - paiement des photocopies en noir et blanc
 - consultation par internet

- impression en noir et blanc : cdrom/internet
- impression couleur : cdrom/internet
- vente des objets dans le cadre dépôt vente
- opération particulière (une décision ponctuelle sera prise par opération)
 - Sous-régie « **Hôtel de Ville** » :
- Don en espèce (décision du Maire)
- Remboursement de sinistre en espèce (décision du Maire)
- **Recette exceptionnelle en espèce inférieure à 300€ (décision du Maire)**